

## DÉLIBÉRATION

### Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2020

Délibération  
n°136-2020  
Point 4.5.2

#### Point 4.5.2 de l'ordre du jour

**Approbation des droits d'inscription restant à la charge des étudiants après application des exonérations prévues dans la convention 2018-2020 avec l'Open Society Foundation - Londres (OSF)**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Un dispositif de bourse administré par l'Open Society Foundation London vise à permettre à des étudiants issus de pays sélectionnés d'effectuer des études dans des universités partenaires de l'OSF dont l'Unistra fait partie.

L'Unistra et Campus France participent à la sélection des étudiants retenus pour une bourse. Les étudiants accueillis bénéficient d'une exonération de 50 % des droits spécifiques pratiqués par l'I.T.I.R.I. sur les diplômes d'université liés aux diplômes de master. Il reste à leur charge les 50 % restants qui doivent faire l'objet d'une facturation.

L'exonération prévue par la convention 2018-2020 concerne l'étudiant suivant pour l'année universitaire 2019/2020 :

- [REDACTED], total des droits de 4 700 €, il reste à sa charge 2 350 € au titre de son inscription 2019/2020 en 2eme année  
[REDACTED] est le seul étudiant OSF pour l'année 2019/2020.

Le conseil de Faculté des langues a approuvé le 31/03/2020 la facturation des droits d'inscription pour l'étudiant de l'OSF, [REDACTED]. Il a approuvé la facturation à hauteur de 2 350 €.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la facturation des droits d'inscription aux diplômes d'université de l'I.T.I.R.I. restant à la charge des étudiants bénéficiaires du dispositif de bourse prévues dans les conventions signées avec l'Open Society Foundation – London pour 2018/2020. De de fait, le Conseil d'administration approuve la facturation de 2 350 € pour l'étudiant [REDACTED].

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Le Directeur général des services par intérim



Christophe DE CASTELJAU